



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 031-213103963-20230918-23_060-DE



751-SD



FINANCES PUBLIQUES

**SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE REVEL
2 BOULEVARD GAMBETTA
31250 REVEL**

**Direction Générale des Finances Publiques
Service de gestion Comptable de REVEL
2 Boulevard Gambetta
31250 REVEL
Téléphone : 05 34 66 72 90
Mél. : sgc.revel@dgfip.finances.gouv.fr**

POUR NOUS JOINDRE :

**Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00.
Affaire suivie par : Guilhem BRUYERE
Téléphone : 05 34 66 72 91
Réf. : M57 - NAILLOUX**

MADAME LE MAIRE

COMMUNE DE NAILLOUX

Revel, le 28 juillet 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame le Maire,

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, vous sollicitez mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de NAILLOUX et le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application du référentiel M57 par la commune de NAILLOUX et le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur le point suivant :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint aux délibérations (1 délibération pour la commune et 1 délibération pour le CCAS).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable du SGC de REVEL

Guilhem BRUYERE